

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE  
DE  
SAINT ANDRE D'OLERARGUES  
30330

Commune de Saint André d'Olerargues

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal N° 03-2024

du mardi 19 mars 2024 à 20 h 00

**Date de la convocation :** vendredi 15 mars 2024**Date d'affichage:** vendredi 15 mars 2024Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10 (Quorum : 6)

Présents : 8

Votants : 10

L'An deux mil vingt-quatre et le dix-neuf mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, Maire.

Présents : M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL, M. Bernard SOUFFLET

Procurations : M. Lionel CHEVALIER donne procuration à Mme Nathalie LACOUSSE  
Mme Amélie HORN donne procuration à Mme Béatrice BOUYSSOU

Absents excusés : M. Lionel CHEVALIER, Mme Amélie HORN  
Mme Nathalie LACOUSSE sort de la salle pour le vote des comptes administratifs

Secrétaire de séance : Mme Annie QUEYRANNE

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2024**

Le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 6 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 06-2024**

#### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Elle présente les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 : Principal, Multiple rural et Convention de gestion assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- ↳ **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal, pour l'exercice 2023, Principal, Multiple rural et Convention de gestion assainissement ;
- ↳ **PRECISE** que le budget Convention de gestion assainissement était inactif au 01/01/2023, clos par délibération du conseil municipal N° 18-2023 du 11 avril 2023 ;
- ↳ **CERTIFIE** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
- ↳ **AUTORISE** le maire à signer les comptes de gestion 2023.

Vu qu'en tant qu'ordonnateur des finances communales, Madame le Maire ne participe pas au vote du compte administratif, Monsieur François BARBE, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence du Conseil municipal pour cette délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu la délibération n° 13-2023 du 11 avril 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023, Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire,

Après s'être fait présenter par Monsieur François BARBE le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	6 998,07 €	0,00 €	0,00 €	232 730,48 €	0,00 €	225 732,41 €
Opérations de l'exercice	150 817,51 €	88 382,62 €	361 430,13 €	415 510,34 €	512 247,64 €	503 892,96 €
Résultats de l'exercice	<b>62 434,89 €</b>	0,00 €	0,00 €	<b>54 080,21 €</b>	<b>8 354,68 €</b>	0,00 €
Solde restes à réaliser	14 401,51 €	45 669,99 €			0,00 €	31 268,48 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>69 432,96 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>279 812,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>210 379,66 €</b>

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Sous la présidence de Monsieur François BARBE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif ;
5. Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- ✎ **APPROUVE** le compte administratif principal de la commune sur l'exercice 2023 dont les résultats sont présentés ci-avant.

**DELIBERATION N° 08-2024****AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE,  
Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion 2023, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-6 998,07 €		-62 434,89 €	Dépenses 14 401,51 €	31 268,48 €	-38 164,48 €
FONCT	232 730,48 €	6 998,07 €	54 080,21 €	45 669,99 € Recettes		279 812,62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

✎ **DECIDE D'AFFECTER** au budget primitif Communal 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	<b>279 812,62 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>38 164,48 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>241 648,14 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>38 164,48 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

**DELIBERATION N° 09-2024****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - MULTIPLE RURAL**

Vu qu'en tant qu'ordonnateur des finances communales, Madame le Maire ne participe pas au vote du compte administratif, Monsieur François BARBE, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence du Conseil municipal pour cette délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu la délibération n° 14-2023 du 11 avril 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire,

Après s'être fait présenter par Monsieur François BARBE le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 851,24 €	0,00 €	0,00 €	6 651,93 €	0,00 €	800,69 €
Opérations de l'exercice	5 520,53 €	5 851,24 €	4 697,86 €	21 827,79 €	10 218,39 €	27 679,03 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	330,71 €	0,00 €	17 129,93 €	0,00 €	17 460,64 €
Solde restes à réaliser	5 887,20 €	0,00 €			5 887,20 €	0,00 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>5 520,53 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 930,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 410,09 €</b>

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Sous la présidence de Monsieur François BARBE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif ;
5. Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- ↳ **APPROUVE** le compte administratif Multiple Rural sur l'exercice 2023 dont les résultats sont présentés ci-avant.

#### **DELIBERATION N° 10-2024**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF MULTIPLE RURAL 2024**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion 2023, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 5 851,24 €		330,71 €	Dépenses 5 887,20 € 0,00 €	-5 887,20 €	-11 407,73 €
FONCT	6 651,93 €	5 851,24 €	17 129,93 €	Recettes		17 930,62 €



Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

↳ **Décide d'affecter** au budget primitif Multiple Rural 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	<b>17 930,62 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>11 407,73 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>6 522,89 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>11 407,73 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

#### QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil municipal débat des investissements à prévoir sur le budget primitif 2024. Principaux projets d'acquisition ou de travaux examinés :
  - Réfection des chemins de la Clause et de la Liquière
  - Construction de caveaux supplémentaires au cimetière
  - Audit énergétique du bâtiment de la mairie
  - Eclairage public rue du Couchant
  - Plusieurs rampes pour sécuriser les différents escaliers de la place communale
  - Jeux pour les tout-petits à proximité du terrain multisports
  - Chantier d'utilité sociale 2024 : aménagement d'un espace à proximité du terrain multisport avec réalisation d'un muret en pierres.
- Il est également proposé de relancer une formation premiers secours, prévision fin printemps (après période pluies) d'une intervention enrobée à froid pour boucher les nids de poule.
- Après examen, accord du Conseil municipal sur la demande d'un administré de création à ses frais d'un accès à sa parcelle à partir d'un chemin communal.
- Information des prochaines élections européennes le dimanche 09 juin 2024.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.*

Le maire  
Mme Nathalie LACOUSSE



La secrétaire de séance  
Mme Annie QUEYRANNE

